



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 4 décembre 2012

Délibération n°2012-34

Gestion des ressources humaines de l'UEB

Vu le décret 2007-381 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européennes de Bretagne », et plus précisément sont article 15, 7°.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les décisions prises en termes de gestion des ressources humaines.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24 Refus de participer au vote : 0
Pour : 17
Contre : 7
Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : un dossier « Politique de gestion des ressources humaines ».

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 10/12/2012